

MONOXYDE DE CARBONE

COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

C'est durant la période de chauffe, entre octobre et avril, que se produisent la majorité des intoxications. En 2019, on déplore l'intoxication de 173 personnes dans la région Centre-Val de Loire (avec 122 hospitalisations), dont 82 personnes dans le Loiret. Les intoxications dans l'habitat représentent 75 % des situations, et si tous les appareils à combustion peuvent être source d'émission de monoxyde de carbone, la chaudière a été suspectée dans plus de la moitié d'entre elles.

IL CONVIENT D'ADOPTER LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ▶ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... à l'intérieur de votre logement, ou pour vous chauffer ;
- ▶ N'installez pas les groupes électrogènes dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave mais à l'extérieur ;
- ▶ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ▶ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ▶ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.



Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson



Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



Aérez au moins 10 min. par jour

EN SAVOIR PLUS :